



# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

---

***Séance du lundi 31 janvier 2011***  
**D - 20110012**

Conseillers en exercice : 61

Date de Publicité : 26/10/2010

Reçu en Préfecture le :  
CERTIFIE EXACT,

***Aujourd'hui Lundi 31 janvier Deux mil dix, à quinze heures,***

le Conseil Municipal de la Ville de Bordeaux s'est réuni en l'Hôtel de Ville, dans la salle de ses séances, sous la présidence de

***Monsieur Alain JUPPE - Maire de Bordeaux***

**Etaient Présents :**

M. Hugues MARTIN, Mme Anne BREZILLON, Mme Anne Marie CAZALET, M. Jean Louis DAVID, Mme Brigitte COLLET (présente à partir de 16h35), M. Stéphan DELAUX, Mme Nathalie DELATTRE, M. Dominique DUCASSOU, Mme Sonia DUBOURG -LAVROFF, M. Michel DUCHENE, Mme Véronique FAYET, Mme Muriel PARCELIER, M. Alain MOGA, Mme Arielle PIAZZA, M. Josy REIFFERS, Mme Elizabeth TOUTON, M. Fabien ROBERT, Mme Anne WALRYCK, Mme Laurence DESSERTINE, M. Jean Marc GAUZERE, M. Jean Charles BRON, M. Joël SOLARI, M. Charles CAZENAVE, M. Alain DUPOUY, Mme Ana Marie TORRES, M. Jean-Pierre GUYOMARC'H, Mme Mariette LABORDE, M. Jean-Michel GAUTE (présent à partir de 15h40), Mme Marie-Françoise LIRE, M. Jean-François BERTHOU, M. Nicolas BRUGERE, Mme Constance MOLLAT, M. Maxime SIBE, M. Guy ACCOCEBERRY (présent à partir de 15h30), Mme Emmanuelle CUNY (présente à partir de 16h35), M. Jean-Charles PALAU, Mme Chafika SAILOUD (présente à partir de 15h50), M. Ludovic BOUSQUET, M. Yohan DAVID, Mme Alexandra SIARRI, Mme Sarah BROMBERG, Mme Wanda LAURENT, Mme Paola PLANTIER, Mlle Laetitia JARTY, M. Jacques RESPAUD, M. Jean-Michel PEREZ, Mme Martine DIEZ, Mme Béatrice DESAIGUES (présente jusqu'à 16h35), Mme Emmanuelle AJON, M. Matthieu ROUYEYRE, M. Pierre HURMIC, Mme Marie-Claude NOEL, M. Patrick PAPADATO, M. Vincent MAURIN, Mme Natalie VICTOR-RETALI,

**Excusés :**

M. Didier CAZABONNE, M. Pierre LOTHAIRE, Mme Chantal BOURRAGUE, Mme Sylvie CAZES, Mme Nicole SAINT ORICE,

## ***Projet d'échange immobilier entre la Communauté Urbaine et le Conseil Général dans le quartier du grand Parc.***

M. Hugues MARTIN, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

La CUB dispose d'un droit de retour à titre gratuit sur un terrain, actuellement propriété du Conseil Général, correspondant à une ancienne annexe du collège du Grand Parc, en raison de la désaffectation de l'usage scolaire de cette annexe, située 41 rue Robert Schumann, dite « annexe Clithène »

Le Conseil Général envisagerait une autre affectation à ce site, à savoir la réalisation d'une maison départementale de la solidarité et de l'insertion. La CUB a donc interrogé, en mai et en août 2010, les services de la Ville, pour savoir si cette opération ne « s'opposait pas aux intérêts communaux ».

Cette question a été évoquée à plusieurs reprises entre les services de la Ville et de la CUB, et par courrier du 9 septembre, il a été indiqué que la Ville n'y était pas favorable, ayant d'autres projets sur le site.

Le Président de la Communauté urbaine vient cependant de présenter un projet de délibération de l'établissement communautaire au terme duquel :

- la CUB renoncerait au droit de retour à titre gratuit dont elle dispose
- et elle acquerrait à titre gratuit en compensation un immeuble du Département situé 63 rue Camille Godard

Le Président de la CUB demande en conséquence une position formelle de la Ville, sur la base de l'article L 5211-57 du Code général des collectivités territoriales.

Ce texte dispose en effet que « les décisions du conseil d'un établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre dont les effets ne concernent qu'une seule des communes membres ne peuvent être prises qu'après avis du conseil municipal de cette commune. S'il n'a pas été rendu dans le délai de trois mois à compter de la transmission du projet de la communauté, l'avis est réputé favorable. Lorsque cet avis est défavorable, la décision est prise à la majorité des deux tiers des membres du conseil de l'établissement public de coopération intercommunale. »

Le projet de la CUB de renonciation à son droit de retour ne nous apparaît pas pertinent, en ce qu'il ne paraît pas répondre aux intérêts de la population du quartier de grand parc :

-Tout d'abord, cette MDSI serait implantée loin de tout transport en commun, ce qui ne répond pas au cahier des charges initial du Conseil général. La Ville a donc proposé que celle-ci soit de préférence située face à la station Grand Parc de la ligne C, (et face au terrain de la Grenouillère, où deux implantations d'établissements sociaux sont prévues à brève échéance). Ce terrain appartient à In Cité, et peut être affecté en tout ou partie à l'implantation d'une MDSI.

- Et par ailleurs, la Ville a un autre projet sur ce site.

La crèche municipale, située à proximité immédiate, doit être en totalité restructurée, ne répondant pas aux attentes actuelles vis-à-vis d'une structure de petite enfance. Pour cela, la fermeture de cet établissement est un préalable.

La libération du terrain Clithène représente donc une très bonne opportunité. Si la CUB accepte de lui céder ce terrain, la Ville pourra réaliser une "opération tiroir", en y reconstruisant une nouvelle crèche municipale. Le terrain de l'actuelle crèche pourra dans un deuxième temps être réaffecté à un autre équipement d'intérêt général, dont le contenu sera défini en concertation avec les habitants du grand Parc.

Par ailleurs, une seconde crèche sera ultérieurement réalisée sur le sud du quartier, plusieurs sites possibles ayant été identifiés, le choix du site devant faire l'objet d'une consultation des habitants des secteurs concernés.

Dans ce contexte, je vous propose Mesdames, Messieurs, de donner un avis défavorable à l'échange d'immeuble envisagé par la Communauté Urbaine.

## **ADOPTE A LA MAJORITE**

VOTE CONTRE DU GROUPE SOCIALISTE  
ABSTENTION DU GROUPE COMMUNISTE  
ABSTENTION DU GROUPE DES VERTS

Fait et Délibéré à Bordeaux, en l'Hôtel de Ville, le 31 janvier 2011

P/EXPEDITION CONFORME,

**M. Hugues MARTIN**  
Adjoint au Maire



